

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2018

Etaient présents : BUTON Didier, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, GAUVRIT Didier, CHALET Laurence, PAJOT Sylvie, SOUCHET Bruno, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, LE BRUSQUET Elsa, THIBAUD Christiane, BODARD Thierry, BRAUD Stéphane, SUAUD Justine.

Absents excusés : NEAU Marcel, PARIS Virginie, GROUSSIN Stéphane.

M. NEAU Marcel a donné procuration à M. BUTON Didier.

M. GROUSSIN Stéphane a donné procuration à M. MONNERON Antony.

M. TROCHARD Loïc a été élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface Parcelle	Renonciation
2018-22	23-juin	M.et Mme GUILLONNEAU Frédéric et Julie 16 Chemin de la Cailloche ST URBAIN	Me HUVELIN- ROUSSEAU Valérie Rue du Pays de Monts BOUIN	Terrain nu 16 Chemin de la Cailloche	AE 245 AE 246	Up	1060 m ² 865 m ²	Décision du Maire 2018-07-02-014 en date du 2 juillet
2018-23	27-juin	CTS LEMOINE 95540 ABLEIGES - 85300 LE PERRIER - 83220 LE PRADET	Me BARREAU Alain Place du Champ de Foire 85302 CHALLANS	Terrain nu Allée des Alouettes	B 1375	Up	700 m ²	Décision du Maire 2018-07-02-015 en date du 2 juillet
2018-24	04-juil	M. et Mme FERLAY Roger et Nathalie 2 Allée des Ormes	Me BARREAU Laure 4 Bd René Bazin CHALLANS	Terrain + Maison 2 Allée des Ormes	AB 251	Up	672 m ²	Décision du Maire 2018-07-11-016 en date du 11 juillet
2018-25	09-juil	Mme GARREAU Nicole 63 Rue du Clos des Vignes 44120 VERTOUI	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain nu 1d Rue de la Croix de Mission	AD 256	Up	812 m ²	Décision du Maire 2018-07-16-017 en date du 16 juillet 2018

DCM 2018-07-23-063

AMENAGEMENT D'UNE ECLUSE « RUE DE LA SABLIERE »

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – 2019

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de mettre en place une écluse « rue de la Sablière ». Cette écluse permanente va être mise en place à l'endroit même où les tests avaient été effectués. Les panneaux de passage par priorité (B15-C18) sont à la charge de la commune et sont compris dans le prix de l'aménagement.

Cet aménagement sera réalisé avec une bordure I2 comblée par de l'enrobé. Des balises souples J11 viendront complétées ce dispositif.

Le coût de cet aménagement peut être estimé à 6 500 € HT pour les travaux et à 520 € HT pour les panneaux de signalisation.

Considérant que cet aménagement en matière de sécurité routière a lieu sur la RD 103 en agglomération, M. le Maire propose de demander une subvention au titre des « amendes de police » - année 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité sur la « rue de la Sablière » RD 103 pour un montant prévisionnel de 7 020.00 € HT,
- **s'engage** à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et à les inscrire au budget en section d'investissement,
- **autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la création de cette écluse,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 25 septembre 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-07-23-064

SUBVENTION RASED 2018 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Réseau d'Aides Spécialisées Aux Elèves en Difficultés (RASED) par lequel il demande une subvention à la commune pour le renouvellement de fournitures en papeterie et pour l'achat de matériel pédagogique spécifique. Ce RASED intervient au sein de l'école publique. En 2016-2017 ce sont 18 élèves qui ont été pris en charge individuellement. En 2017-2018 ce sont 10 élèves qui ont été pris en charge individuellement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **attribue** une subvention de 300 € au RASED,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 24 juillet 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-07-23-065

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'établir une décision modificative pour régler les différentes décisions et clôture de la ZAE.

Il convient de l'établir comme suit :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT				
R 001 : solde d'exécution reporté ZAE	0.00 €	0.00 €	75 415.00 €	0.00 €
R 021 : virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	387 082.64 €	0.00 €
R 3351 / 040 : stocks terrain ZAE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	62 326.56 €
R 3355/040 : stocks travaux ZAE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	249 288.44 €
R : 13241 / 041 : commune membre du GFP ZAE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 148.45 €
D 2113 / 041 : terrain aménagés ZAE	0.00 €	19 148.45 €	0.00 €	0.00 €
D 2113 : terrain aménagés remb avance ZAE	0.00 €	22 161.55 €	0.00 €	0.00 €
D 204172 op 78 St Gervais : effacement réseaux	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2315 op 79 voirie 2018 : travaux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2115 : terrains bâtis (garage)	193 044.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	193 044.19 €	61 310.00 €	462 497.64 €	330 763.45 €
	- 131 734.19 €		- 131 734.19 €	
 FONCTIONNEMENT				
R 002 : solde d'exécution reporté ZAE	0.00 €	0.0 €	75 467.64 €	0.00 €
D 7133 / 042 : variation des encours de production de biens ZAE	0.00 €	311 615.00 €	0.00 €	0.00 €
D 023 : virement à la section d'investissement	387 082.64 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	387 082.64 €	311 615.00 €	75 467.64 €	0.0
	- 75 467.64 €		- 75 467.64 €	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** la décision modificative comme rédigée ci-dessus.

Affichage en Mairie le 28 juin 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2018-07-23-066

APPROBATION DES MONTANTS DEFINITIFS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) créée par délibération du Conseil Communautaire le 12 janvier 2017, a été saisie afin de procéder à l'évaluation des charges transférées et de permettre le calcul des attributions de compensation définitives 2018. La CLETC doit évaluer les charges liées au transfert des compétences par les communes à l'EPCI ainsi que les restitutions de compétences de l'intercommunalité vers certaines communes. La CLECT rend ses conclusions sur les montants à imputer sur l'attribution de compensation des onze communes membres de la Communauté de Communes.

La CLECT a établi et approuvé un rapport, le 7 juin 2018, sur les transferts de charges et de ressources liés au contingent SDIS transféré des communes à la Communauté de Communes et sur l'ajustement des charges transférées par la commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON.

Ce rapport annexé à la présente délibération doit être soumis à l'approbation des assemblées délibérantes dans un délai de neuf mois à compter du transfert (ou de la fusion). Il présente les méthodes d'évaluation des charges transférées ainsi que l'évaluation des transferts de charges de compensation définitives par champ de compétence impactant le montant des attributions de compensation 2018 par commune.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire Challans Gois Communauté du 12 janvier 2017 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation (CLECT),
- Considérant le rapport de la CLECT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 07 juin 2018, tel qu'annexé à la présente délibération. Le montant de l'attribution compensatoire définitive à verser par la Communauté de Communes « Challans Gois Communauté » au titre de l'année 2018 à la commune de Saint Urbain qui s'élève à 26 133.85 €,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 28 juin 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-06-25-067

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET – 28H00 PAR SEMAINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poste occupé actuellement par la personne de l'accueil est un poste à 24h00. Une nouvelle publicité va être faite pour un recrutement courant septembre ou octobre. Devant la charge de travail effectuée il est proposé de modifier le poste à 28h00 (80%). Ceci permettrait d'ajouter un après-midi de travail supplémentaire au moment où la mairie est fermée au public, et où il est donc plus aisé de travaillé sans être dérangé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, soit 28h00 par semaine, à compter du 15 septembre 2018,
 - **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
 - **arrête** le tableau des effectifs comme suit :
- - 1 rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet (100%)
 - - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (100%)
 - - 1 adjoint administratif à temps non complet (80 %)
 - - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (100%)
 - - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (100%)
 - - 2 adjoints techniques à temps complet (100%)
 - - 1 adjoint technique à temps non complet 27 h 45 par semaine (79.29%)
 - - 1 adjoint technique à temps non complet 19 h 15 par semaine (55%)
 - - 1 adjoint technique à temps non complet 24 h 30 par semaine (70%)

*Affichage en Mairie le 24 juillet 2018
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2018-07-23-068

LOTISSEMENT LES SAULES

RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été engagée pour les travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Saules ». La date limite de remise des offres avait été fixée au vendredi 13 juillet 2018.

Trois entreprises ont répondu :

- CTCV TP : 51 255.70 € HT
- CHARIER TP : 49 759.40 € HT
- BODIN SAS : 48 471.97 € HT

Après avoir effectué l'analyse des offres il s'avère que l'entreprise BODIN TP est la mieux disante suivant le prix mais également suivant les valeurs techniques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** la proposition de BODIN TP SAS pour un montant de 48 471.97 € HT,
- **précise** que les travaux d'empierrage devront obligatoirement être effectués pour fin septembre 2018,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Affichage en Mairie le 24 juillet 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

ASSAINISSEMENT COLLECTIF REVISION DU ZONAGE

Le cabinet OCE a terminé les phases 2 et 3 de sa révision du zonage d'assainissement.

Trois secteurs du bourg ont fait l'objet d'une étude de modalités de gestion des eaux usées :

- Chemin de la Cailloche
- Chemin du Jouselain
- Chemin de la Rive et impasse du Marais

Chemin de la Cailloche : les données démontrent un bilan de l'état de l'assainissement non alarmant de la gestion des eaux usées domestiques de cette zone de la commune.

La réhabilitation des assainissements des maisons peut se concevoir en assainissement autonome ou bien par la mise en place de l'assainissement collectif.

Coût des travaux estimés : 112 700 € HT

Chemin du Jouselain : 1 habitation existante et un projet de lotissement de 13 lots. Les données démontrent un bilan de l'état de l'assainissement non alarmant de la gestion des eaux usées domestiques de cette zone de la commune.

Coût des travaux estimés : 40 000 € HT

Chemin de la Rive et Impasse du Marais : 12 habitations pour l'un et 7 pour l'autre.

La réhabilitation des assainissements des maisons peut se concevoir en assainissement autonome ou bien par la mise en place de l'assainissement collectif.

Coût des travaux estimés : 188 000 € HT

Monsieur le Maire demande l'avis des Conseillers Municipaux sur la faisabilité de ces secteurs.

Le Conseil Municipal **valide** la faisabilité des secteurs de « La Cailloche » et « du Jouselain » mais décide de sortir de la faisabilité le secteur « de la Rive » et de « l'impasse du Marais ».

DCM 2018-07-23-070

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ARTELIA : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DES EAUX USÉES DANS DIVERSES RUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec Artélia pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées « dans diverses rues ».

Un aménageur privé a informé la commune de son souhait de créer un nouveau lotissement d'habitations « chemin du Jouselain ». En l'absence de réseau d'assainissement collectif sur ce secteur les terrains concernés ne sont pas raccordables. Il est donc proposé d'ajouter au programme des travaux l'extension du réseau d'assainissement eaux usées « chemin du Jouselain » sur environ 200 m de long.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 30 560.60 € HT.

La nouvelle rémunération du maître d'œuvre serait donc de 15 320 € HT (13 520 € HT auparavant).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet ajout et cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **valide** l'ajout des travaux d'extension du réseau d'assainissement eaux usées « chemin du Jouselain » sur environ 200 m de long.

➤ **valide** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, ce qui porte le montant de la rémunération à 15 320 € HT,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 26 juillet 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2018-07-23-071

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SOCOVA TP : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DES EAUX USÉES CHEMIN DES BAUDRIES ET AUTRES RUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux a été signé avec SOCOVA TP pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées « chemin des Baudries » et « rues diverses ».

Un aménageur privé a informé la commune de son souhait de créer un nouveau lotissement d'habitations « chemin du Jouselain ». En l'absence de réseau d'assainissement collectif sur ce secteur les terrains concernés ne sont pas raccordables. Il est donc proposé d'ajouter au programme des travaux l'extension du réseau d'assainissement eaux usées « chemin du Jouselain » sur environ 200 m de long.

Le coût de ces travaux supplémentaires est estimé à 30 560.60 € HT.

Le nouveau montant du marché serait donc de 793 747.60 € HT (692 887.00 € HT initialement + 70 300 € HT par avenant 1).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **valide** l'avenant n°2 au marché de travaux, ce qui porte le montant à 793 747.60 € HT,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 26 juillet 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

MISE EN SERVICE DU DEFIBRILLATEUR

DEVIS POUR INITIATION A L'UTILISATION

La société SAFE a installé le défibrillateur sur le mur de l'ancienne mairie.

Après discussion ils proposent un devis pour l'initiation à son utilisation. Son coût s'élève à 120 € TTC pour un groupe de 8 à 10 personnes.

Il pourrait être opportun de proposer cette initiation à un membre de chaque association communale, les associations étant les principales organisatrices de manifestations sur la commune.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et souhaite intégrer les groupes d'initiation. Il souhaite qu'autant de groupes de nécessaire soient financés.

DCM 2018-07-23-072

ACQUISITION D'UN MAISON

« 1 RUE DE L'EGLISE » CADASTREE AB 45

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé d'acquérir la maison, située « 1 rue de l'église », en 2015. Un compromis devait alors être signé pour une acquisition à hauteur de 115 000 € net vendeur. Celui-ci n'a pas eu lieu.

Les propriétaires sont revenus vers la mairie pour la vente de cette maison. Leur maman a trouvé une location et est à présent prête à vendre sa maison. Considérant les cours du marché ils demandent toutefois à ce que soit revalorisée la vente à hauteur de 120 000 €. Monsieur le Maire précise qu'en janvier 2016 le service des domaines avait estimé cette maison à 117 000 €.

Cette personne doit déménager en septembre de cette année. Sa famille propose que la validation de l'acte de vente ait lieu fin mars 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un compromis puis l'acte définitif devant intervenir pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** l'acquisition de la maison situé « 1 rue de l'église » à 120 000 €,
- **valide** l'acquisition de la maison à la fin mars 2019,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 26 juillet 2018

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

INTERCOMMUNALITE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (CR de la réunion du 12/07/2018)

1°) Administration générale :

- Expérimentation du processus de médiation préalable obligatoire en matière de litige dans la fonction publique
- Désignation du lieu du prochain Conseil communautaire

2°) Finances :

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Fonds de concours- attribution à la commune de Châteauneuf
- Fonds de concours- attribution à la commune de Saint Gervais
- Fonds de concours – demande de la commune de La Garnache

4°) Aménagement de l'espace :

- Instruction des autorisations des droits du sol – convention avec les communes membres de Challans Gois Communauté
- Convention de maîtrise foncière pour la réalisation d'un projet de densification en centre-bourg et un projet d'éco-quartier en périphérie de la commune de BOIS DE CENE, entre l'Etablissement public foncier de la Vendée et Challans Gois Communauté
- Délégation du Droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier (EPF) concernant la commune de Bois de Céné
- Convention de maîtrise foncière pour la réalisation d'un projet

QUESTIONS DIVERSES

Visite de salles polyvalentes

M. LAPEYRE, architecte du CAUE propose de visiter les salles polyvalentes des communes du Girouard et de Coex. Les visites auront lieu le 27 juillet prochain.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 ^{er} Adjoint Absent excusé Procuration à M. BUTON	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	MONNERON Antony 3 ^{ème} Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine Démissionnaire	GAUVRIT Didier	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie
SOUCHET Bruno	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa
SAMSON Alain Démissionnaire	THIBAUD Christiane Absente excusée	BODARD Thierry	PARIS Virginie Absente excusée
BRAUD Stéphane	SUAUD Justine	GROUSSIN Stéphane Absent excusé Procuration à M. MONNERON	